

TOMORROW INVEST 50

1. JUILLET 2024, NUMÉRO DE PLAN 287

DESCRIPTION

Notre plan de placement durable investit dans le Generali ESG Multi Asset Fund A. L'objectif de placement est l'accroissement et la performance stable de la fortune du fonds. À cet effet, le fonds investit dans des actions et des obligations d'émetteurs suisses ou internationaux. Les titres sont sélectionnés selon des critères de sélection et d'exclusion stricts en matière de développement durable (ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le fonds investit presque exclusivement dans des entreprises qui sont responsables vis-à-vis de l'environnement et de la société et qui font preuve d'une bonne gouvernance.

PERFORMANCE TOMORROW INVEST 50 (GENERALI ESG MULTI ASSET FUND)



STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

Types de placement



Répartition par branches



DONNÉES SUR LE PLAN DE PLACEMENT

Monnaie	CHF
Total Expense Ratio (TER)	0.69%
Commission d'émission	0%

* Selon spécification à la page 2

ÉVALUATION ESG*

Évaluation ESG Morningstar	★★★★★
Fonds Peer Group	5765
Score de durabilité	Top 1%

* Durabilité des composants

RENDEMENT (EN %)

Depuis le début de l'année	7.90%
Depuis le lancement*	4.44%
3 ans p.a.	-1.65%
5 ans p.a.	n/v
10 ans p.a.	n/v

* depuis le lancement de GENERALI Multi Asset Fund

PLACEMENTS SELON LES PAYS



Pays	Fonds %
Etats-Unis	41.19
Suisse	40.10
Japon	3.55
Canada	2.86
France	2.53
Royaume-Uni	2.15
Danemark	1.96

Pays	Fonds %
Belgique	1.37
Australie	1.02
Finlande	0.86
Italie	0.76
Suède	0.70
Singapour	0.52
Allemagne	0.44

PRINCIPALES POSITIONS (%)

Novartis AG	2.6
Geberit AG 2028	2.1
Digital Intrepid Holding 2027	1.8
Galenica Santé Ltd. 2026	1.8
SGS SA-REG 2030	1.8
Siegfried Holding AG 2026	1.8
Holcim Helvetia Finance 2027	1.8
Roche Holdings AG	1.7
Flughafen Zürich 2029	1.7
Givaudan SA 2031	1.7

Ceci est un document de marketing. Les données qu'il contient sont fournies à titre purement informatif et ne constituent ni un conseil en investissement, ni une offre, ni une recommandation d'acquiescer ou de céder des dispositifs financiers ou de conclure d'autres actes juridiques. L'évolution de la valeur passée ne constitue pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les informations rassemblées dans le présent document s'appuient sur des données dignes de confiance provenant de sources fiables. Toutefois, celles-ci ne garantissent pas l'exactitude ni l'exhaustivité des informations mentionnées dans le document. Generali Assurances de personnes SA n'assume aucune responsabilité, ni expressément ni tacitement, en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations et des opinions publiées. Seuls font foi les prospectus des différents fonds ainsi que les conditions générales d'assurance.

Spécification de la commission d'émission

Aucune commission d'émission n'est prélevée pour les produits suivants avec début d'assurance à partir du 01.06.2024: Assurance de prévoyance Scala, Assurance de prévoyance Performa, Prévoyance Previdenza, Prévoyance Previdenza Flex, First Class, First Class Flex, Le numéro 1 des plans de prévoyance et de sécurité, Le numéro 1 des plans de prévoyance et de sécurité Flex, Prévoyance pour enfants KIDS, Assurance de prévoyance Flex (pour les contrats avec début d'assurance à partir du 01.01.2024). Pour tous les autres produits, la commission d'émission est de 2%.